

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 6 février 2026

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Goube, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Legrand, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck,
Houssin, Ledoux, Perin

Vu le rapport n° 04-26

DECIDE

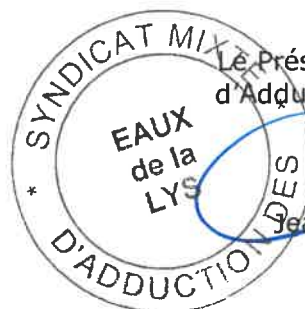
- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 selon le document de synthèse annexé au présent rapport et approuvé par le comptable public,
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026,
- d'affecter provisoirement ainsi les résultats :
 - o **1 857 780,70 euros** en section d'investissement, au compte 1068
 - o **11 040 864,46 euros** en report de résultat d'exploitation (R002)
 - o **1 165 301,87 euros** en déficit d'investissement (D001)

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

RAPPORT : 04-26

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES
EAUX DE LA LYS**

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

Lors du prochain Comité Syndical, le compte de gestion et le compte administratif seront présentés pour l'exercice 2025. Les résultats seront alors définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués. La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel qui est annexée à la délibération. Ce document a été validé par le Comptable public.

Il est aujourd'hui proposé au Comité syndical de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Le comptable public constate les résultats de clôture suivants :

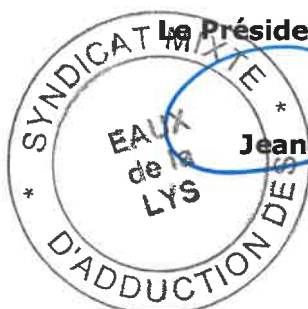
- un excédent de **12 898 645,16 euros** en section de fonctionnement ;
- un déficit d'exécution de **1 165 301,87 euros** en section d'investissement.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 selon le document de synthèse annexé au présent rapport et approuvé par le comptable public ;
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 ;
- d'affecter provisoirement ainsi les résultats :
 - **1 857 780,70 euros** en section d'investissement, au compte 1068
 - **11 040 864,46 euros** en report de résultat d'exploitation (R002)
 - **1 165 301,87 euros** en déficit d'investissement (D001)

Vu, le **30 JAN. 2026**

Le Président du Comité Syndical



Jean-Claude DISSAUX

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

ANNEXE

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2025	12 328 079,45 €	12 936 899,04 €	608 819,59 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne R 002)			12 289 825,57 €
	Résultats de la section de fonctionnement			12 898 645,16 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	Résultats 2025	3 587 940,57 €	3 307 430,86 €	- 280 509,71 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne D 001)			- 884 792,16 €
	Solde de la section d'investissement			- 1 165 301,87 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser	Investissement	692 478,83 €	- €	692 478,83 €

	AFFECTATION DES RESULTATS	
Reprise anticipée	Déficit de la section d'investissement (D 001)	1 165 301,87 €
	Besoin de financement - Affectation à l'investissement (1068)	1 857 780,70 €
	Report en fonctionnement (R002)	11 040 864,46 €